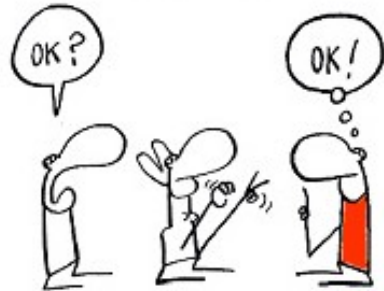
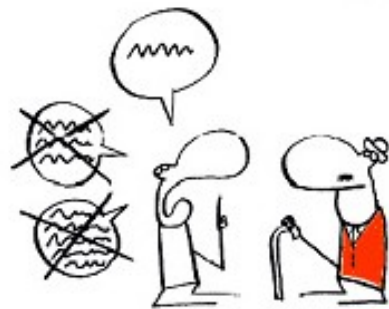




Ecrivez les noms propres, termes techniques, médicaux, etc. et assurez-vous que la personne a bien compris.



Faites appel aux interprètes en langue des signes française (LSF)



Utilisez d'autres termes ou changez la forme de la phrase si vous n'avez pas été compris.



SURDITÉ ET PARACHUTISME

Journée médicale

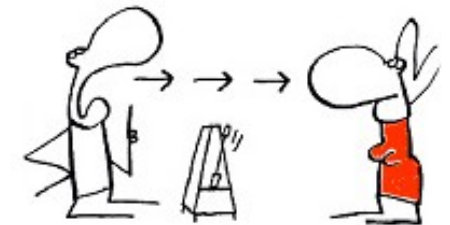
Samedi 11 octobre 2008



Attirez l'attention et exprimez-vous chacun à votre tour sans couper la parole à votre interlocuteur.

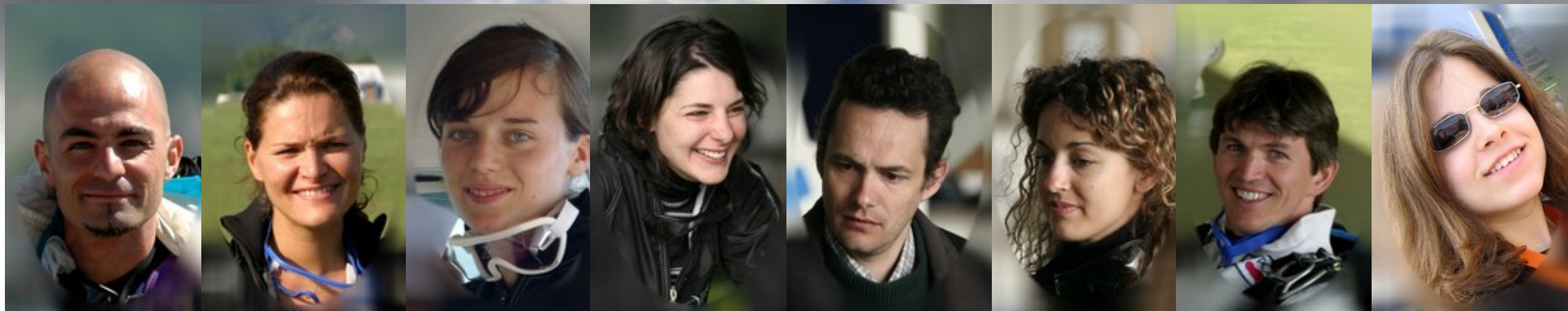


Présentez votre visage face à la source de lumière, votre bouche bien visible, et face à votre interlocuteur.



Parlez distinctement, à rythme régulier et à voix normale, sans exagérer l'articulation, en restant naturel.

Des sourds en chute libre



INTRODUCTION

"Il n'existe pas de sourds nés sourds, il y a tout des sourds qu'il y a des personnes sourdes"

Une minorité socio-linguistique originale :

- Les "oralisants".
- Les "signants".
- Les bilingues.

► Le statut de la LSF en France.



Le degré de surdité ne permet pas de préjuger des difficultés de communication de la personne. En effet, chaque sourd a son parcours et a plus ou moins de facilités à apprendre à lire sur les lèvres, à utiliser la langue des signes, l'oral également et ceci indépendamment du degré de surdité.

POURQUOI ?

L'absence d'un pôle

- ▶ Une rencontre au cours d'un brevet B2.
- ▶ Comment ?
- *l'aval et le soutien* de la F.F.P.
- *l'adhésion et le soutien* d'un grand centre référent.
- *la pédagogie adaptée* confiée à VELOCE, école "institutionnelle" composée de moniteurs de haut niveau non nomades.



Comment ça se passe ?



COMMUNICATION & RECRUTEMENT

- ▶ Le travail de communication en amont du stage.
- ▶ Diffusion à travers les réseaux surdit .
- ▶ Des r ponses adapt es   chacun(e).
- ▶ Le process.



LES ENTRETIENS D'EVALUATION

Les alpinistes

- ▶ Évaluer la motivation,
- ▶ Identifier le profil linguistique,
- ▶ Évaluer la capacité à respecter les consignes,
- ▶ Évaluer leur profil sportif et leur mental,



LA PAC EN LSF... ~~leslo?~~ keso?

- ▶ La transmission des savoirs
« Que faire pour que le message passe ? »
- ▶ **Des traducteurs bénévoles**: Clé de voûte de la transmission des savoirs théoriques et pratiques.
- ▶ Adaptations didactiques et pédagogiques.



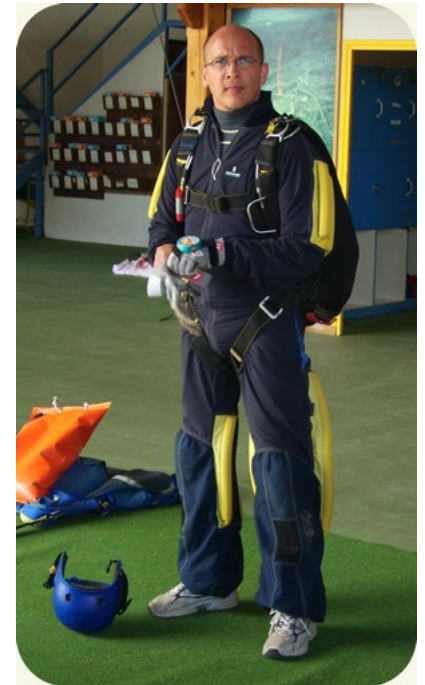
- ▶ Les moyens guidage adaptés : les radios réceptrices vibrantes miniaturisées.
- ▶ Les sensations tactiles ne sont pas les mêmes pour tous.
- ▶ Comment cela se passe avant l'embarquement, sous voile à l'atterrissage ?



LA MONTEE EN PUISSANCE DES SOURDS

Constitution d'une section sourds: un sourd aux responsabilités

- ▶ Eric Dinée, dirigeant sourd du Club en charge de la section sourds depuis 2007.
- ▶ Communication bilingue, 36 ans et père de trois enfants.
- ▶ Métier : médiateur linguistique et pédagogique dans un SSEFIS et formateur externe à l'IUFM de Lyon..
- ▶ A élaboré la Charte, supervise avec les dirigeants de VIVE LA CHUTE le recrutement, la communication et le déroulement des stages.



Les sauts A ; B ; B2

Emmanuel Gathier	MOUXY	36 ans	18 sauts	Brevet A
Jennifer Plantier	LYON	28 ans	03 sauts	
Pauline Texier	POITIERS	25 ans	09 sauts	
Olivier Calcada	TOULOUSE	30 ans	08 sauts	
Sandrine Basset	LILLE	28 ans	26 sauts	Brevet A
Claire Potier	PONTCHARA	27 ans	35 sauts	Brevet A
Hélène Champroux	BOULOGNE	18 ans	03 sauts	
Julien Levèque	PARIS	19 ans	08 sauts	
Eric Dinée	CHAPONNAY	36 ans	89 sauts	Brevet A ; B ; B2
Antonio Cittadino	LYON	33 ans	72 sauts	Brevet A ; B ; B2
Rodolphe Garcimore	PARIS	25 ans	100 sauts	Brevet A ; B ; B2
Virginie Bourzat	NEVERS	20 ans	3 tandems "pédagogique"	
Vincent Malréchauffe	MAXILLY	38 ans	1 tandem "évaluation"	



L'expérience vécue du côté de ...



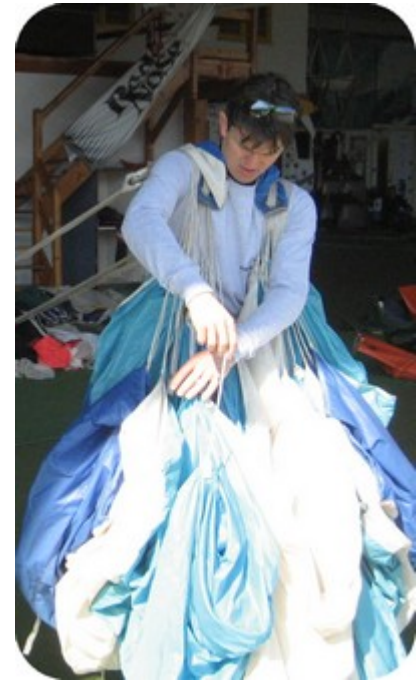
CÔTE COMMUNICATION

- ▶ Tout expliquer, ne rien oublier...
- ▶ Homogénéiser le niveau de communication pour chaque groupe.
- ▶ Le côté charismatique de la LSF.
- ▶ Un sourd inscrit à un stage sous voile



CÔTE PSYCHOLOGIQUE

- ▶ Grande autonomie sur certains points.
- ▶ L'habitude d'assistance sur d'autres.
- ▶ Revendications égalitaires.
- ▶ Les débats interne au monde des sourds et les oppositions de culture.



LA NECESSITE D'UNE CHARTE

Comme engagement sportif, garantie de respect de la règle et élément fédérateur.

- ▶ Comme engagement sportif,
- ▶ Garantie de respect de la règle,
- ▶ Respect d'un cursus au service de leur sécurité,
- ▶ Élément fédérateur,





Vive La Chute

Club de parachutisme – section Sourds

19 rue Michel de l'Hospital 92130 Issy les Moulineaux

TEL/SMS : 06 82 32 86 42

vivelachute@gmail.com

http://www.vivelachute.org

Charte

NOM : PRENOM :

PREAMBULE

La Charte est écrite à la première personne : comme un principe que « je me » fixe et que « je me » propose de tenir, non pas comme un impératif reçu d'une autorité extérieure (« Tu feras ceci ou cela »)

La Charte formule positivement (« Je respecte ») le plus de principes possible et non pas sous forme d'interdits (« Tu ne mépriseras pas »).

Par ces deux traits, on écarte la charte d'un style « Table de la loi » pour lui donner la forme de décisions et déclarations d'individus responsables de leurs actes. La vertu éducative du sport se joue ici.

PRESENTATION

1. OBJECTIFS

1.1 La présente Charte rappelle l'un des objectifs qui forge la raison d'être du club Vive La Chute, c'est à dire accueillir les stagiaires membres en sortie de PAC, continuer à les encadrer et les accompagner dans leur progression vers les brevets.

1.2 Cet accompagnement s'applique également pour la section Sourds du club.

1.3 La présente Charte vise à garantir un suivi de qualité et un encadrement avec une sécurité optimale pour chaque stagiaire durant le stage PAC ainsi que dans l'après stage, du moins jusqu'au brevet B, soit les 30 premiers sauts minimum.

1.4 La présente Charte rappelle que le risque zéro n'existe pas.

2. FONCTIONNEMENT

2.1 Le stagiaire est invité à prendre connaissance des différentes sections de la Charte et à l'accepter.

2.2 En signant la présente Charte, le stagiaire s'engage à la respecter jusqu'à l'obtention de son brevet B.

2.3 Cette charte fait partie intégrante de l'esprit dans lequel Vive La Chute veut faire découvrir la chute libre. En conséquence, la non acceptation ou le non respect de cette charte implique l'exclusion du stage PAC organisé et subventionné par Vive La Chute.

SECTION A – « JE M'ENGAGE »

ARTICLE A1 : à poursuivre physiquement jusqu'au brevet B l'enseignement de la pratique du parachutisme sur le centre école qui m'a formé, soit GAP TALLARD avec VIVE LA CHUTE et l'Ecole VELOCE.

ARTICLE A2 : à accepter de me voir équipé de radios vibrantes durant mon parcours tant que moniteurs et directeur technique le jugeront nécessaire, pour assurer ma propre sécurité et celle des autres pratiquants sous voile.

ARTICLE A3 : à me conformer à la méthode pédagogique adaptée et mise en place par Véloce et Vive La Chute.

ARTICLE A4 : à vivre en collectivité dans un esprit de tolérance et d'esprit sportif vis à vis des autres stagiaires.

ARTICLE A5 : à prévenir systématiquement Vive La Chute lorsque je souhaite me rendre sur le centre de Gap-Tallard pour sauter, du moins jusqu'à obtention du brevet B. La demande devra être effectuée au moins trois semaines avant la date qui me convient.

ARTICLE A6 : à attendre impérativement l'approbation du Club et du Directeur Technique pour pouvoir sauter sur le centre de Gap-Tallard.

SECTION B – « JE PRENDS CONSCIENCE »

ARTICLE B1 : les centres de sauts en France (autres que Gap) disposant de casques radio classiques pour Entendants, le pratiquant sourd ne pourra pas les utiliser. Je prends alors conscience que le Directeur Technique peut refuser ma demande de sauter si mes compétences ne sont pas suffisantes ou non validées par les brevets.

ARTICLE B2 : l'après stage PAC restera toujours difficile pour tous les élèves qu'ils soient Entendants ou Sourds. C'est pourquoi Vive La Chute s'engage à vous fournir un accompagnement de qualité jusqu'à votre autonomie complète.

ARTICLE B3 : que ce sont les moniteurs qui décideront à l'issue du stage si le stagiaire est autonome ou non à la navigation sous voile sans radios vibrantes.

ARTICLE B4 : que l'association Vive La Chute est composée de bénévoles et donc n'est pas un centre de prestations auquel je peux demander ce que je veux au moment où je le décide. Chaque demande doit être adressée au Club qui l'étudiera en fonction des obligations et disponibilités des responsables du Club ainsi que de ses partenaires, à savoir l'Ecole Véloce et le centre de Gap-Tallard. Le Club rendra son avis à l'intéressé(e) dans les meilleurs délais.

ARTICLE B5 : que le règlement médical fédéral actuel stipule que les surdités unilatérales ou bilatérales entraînent l'incapacité à la pratique du parachutisme sauf dérogation exceptionnelle. Si vous pouvez sauter aujourd'hui, c'est grâce au travail réalisé par Vive La Chute et Véloce Parachutisme pour obtenir l'accès à la PAC qui restait interdit par les textes. Dès lors, je prends conscience que le non respect de l'ensemble des procédures et règles mises en place par Vive La Chute et Véloce en partenariat avec les instances fédérales et ministérielles, peut entraîner:

- ma mise en danger ainsi que celle des autres pratiquants
- mon interdiction définitive de sauter
- le refus par les assurances de me couvrir et de m'indemniser en cas d'accident
- le retrait par les instances fédérales de l'autorisation de sauter pour tous les sauts

SECTION C – « JE RESPECTE »

ARTICLE C1 : la procédure médicale de la commission fédérale du parachutisme en vue d'obtenir chaque année ma demande de dérogation.

ARTICLE C2 : les règles de sécurité édictées par la Fédération Française de Parachutisme.

ARTICLE C3 : le règlement intérieur du club Vive La Chute.

ARTICLE C4 : la responsabilité morale du club à l'égard des instances fédérales et ministérielles comme à l'égard de ses partenaires que sont Véloce Parachutisme et le CERPS Gap-Tallard.

ARTICLE C5 : les choix et décisions des moniteurs concernant :
* l'autonomie en chute (autorisation de sauter seul).
* la validation des brevets A et B.

ARTICLE C6 : les différents modes de communication utilisés par les autres pratiquants sourds (Oral, LSF, LPC, Français signé)

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à :

Le :

Signature :

Nos raisons de satisfactions



- ▶ La motivation et la persévérance des pratiquants sourds.
- ▶ L'implication constante des Moniteurs, des bénévoles du Club et Equipes des centres.
- ▶ L' intégration : tous « signants » du bar aux avions ...
- ▶ La confiance réciproque entre pratiquants sourds et entendants.
- ▶ Le partage sourds entendants de l'après saut.
- ▶ Abolir la barrière sourds / entendants dans un sport à risque : le challenge relevé.
- ▶ Un projet inscrit dans la durée.



Nos sources de difficultés



- ▶ Ne pas mésestimer les risques et les difficultés : bien les identifier et trouver les solutions simples adaptées.
- ▶ Inscrire chaque action dans une « démarche expérimentale » : un exemple pratique.
- ▶ L'extrémisme de certains parachutiste sourds du tout en LSF.
- ▶ La trop grande "autonomie" des sourds.
- ▶ Les sourds, la lecture et l'écriture.



Ce que l'évaluation médicale peut nous apporter



- ▶ Nous aider à identifier le profil.
- ▶ Un fait : L'appréhension pour cette visite.
- ▶ Sourd ?...donc inapte : la demande de dérogation.



Les objectifs



- ▶ Continuer d'améliorer, d'instituer et de développer la section Sourds
- ▶ Ouvrir la voie de la compétition en intégration avec les entendants.
- ▶ Amener des sourds au brevet C.
- ▶ Amener des sourds au monitorat fédéral suivi VDO en chute
- ▶ Amener à terme un ou des sourds au BE pour qu'ils assurent la formation complète et se prennent en charge complètement.



**Remerciements à ceux sans qui
rien n'aurait été possible :**

Les partenaires INSTITUTIONNELS

D.T.N : Jean-Marc SEURIN

F.F.P Commission médicale : Yves GROSSE

Direction Régionale Jeunesse et Sports

Conseil Général des Hautes Alpes

pour leurs soutiens sans faille, humains,
techniques et financiers

VELOCE et le CERPS

pour l'accueil, la prise en compte pédagogique,
technique et humaine de ces stagiaires



Retrouvez-nous sur :

<http://www.vivelachute.org>